

## **GE\_GERICHTE ATA/791/2013 vom 3. Dezember 2013**

GE Cour de justice, 2013-12-03, FR

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge\\_gerichte\\_ATA\\_791\\_2013](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_ATA_791_2013)

FR: GE\_GERICHTE ATA/791/2013 du 3 décembre 2013

IT: GE\_GERICHTE ATA/791/2013 del 3 dicembre 2013

### **Erwägungen**

#### **E. 21**

décembre 1937 (CP - RS 311.0) s'appliquent à titre de droit cantonal supplétif, sous réserve de celles qui concernent exclusivement le juge pénal (comme notamment les art. 34 ss, 42 ss, 56 ss, 74 ss, 106 al. 2 et 3 et 107 CP ; P. MOOR, op. cit., p. 141).

c. Il est ainsi nécessaire que le contrevenant ait commis une faute, fût-ce sous la forme d'une simple négligence (HÄFELIN/MÜLLER/UHLMANN, Allgemeines Verwaltungsrecht, 6ème éd., Zürich-Bâle-Genève 2006, p. 252, n. 1179). Selon la jurisprudence constante, l'administration doit faire preuve de sévérité afin d'assurer le respect de la loi et jouit d'un large pouvoir d'appréciation pour infliger une amende (ATA/14/2011 du 11 janvier 2011 ; ATA/788/2010 du 16 novembre 2010 ; ATA/571/2010 du 31 août 2010). La juridiction de céans ne la censure qu'en cas d'abus (ATA/160/2009 du 31 mars 2009). Enfin, l'amende doit respecter le principe de la proportionnalité (art. 36 al. 3 de la Constitution fédérale de la Confédération suisse du 18 avril 1999 - Cst. - RS 101 ; ATA/533/2010 du 4 août 2010 ; ATA/201/2010 du 23 mars 2010).

d. L'autorité qui prononce une mesure administrative ayant le caractère d'une sanction doit également faire application des règles contenues aux art. 47 ss CP (principes applicables à la fixation de la peine), soit tenir compte de la culpabilité de l'auteur et prendre en considération, notamment, les antécédents et la situation personnelle de ce dernier (art. 47 al. 1 CP). La culpabilité est déterminée par la gravité de la lésion ou de la mise en danger du bien juridique concerné, par le caractère répréhensible de l'acte, par les motivations et les buts de l'auteur et par la mesure dans laquelle celui-ci aurait pu éviter la mise en danger ou la lésion, compte tenu de sa situation personnelle et des circonstances extérieures (art. 47 al. 2 CP).

En l'espèce, le recourant ne conteste pas la matérialité des faits mais fait valoir leur caractère exceptionnel, l'absence d'antécédents et la disproportion de la sanction en regard des gains réalisés durant la période considérée, tous éléments qui n'ont fait l'objet d'aucune investigation de la part du Scm avant qu'il ne prenne sa décision. Celle-ci a été rendue le même jour que le rapport de police sur lequel elle se fonde. L'autorité administrative n'a ainsi pas pu procéder à l'établissement de tous les éléments nécessaires et pertinents pour forger sa détermination, alors qu'il lui incombait de le faire (art. 19 et 20 LPA ; ATA/71/2012 du 31 janvier 2012). Le dossier ne révèle pas qu'il se serait heurté à une difficulté particulière à cet égard, ni ne fournit d'explications quant à la précipitation dans laquelle il a agi alors que le recourant est établi en Suisse.

- 5/6 - A/2729/2011

Dès lors, au vu de l'ensemble des circonstances et par économie de procédure dès lors que l'infraction est reconnue, la chambre administrative réduira l'amende infligée au minimum

prévu par la loi, en retenant comme élément d'appréciation le montant de la recette journalière par le recourant et non contesté par le Scm. 6)

Au vu de ce qui précède, le recours sera admis. La décision querellée sera partiellement annulée et le montant de l'amende administrative ramené à CHF 100.-.

Vu l'issue du litige, aucun émolument ne sera mis à la charge du recourant, qui obtient gain de cause. Aucun émolument ne sera mis à la charge du Scm (art. 87 al. 1 LPA), nonobstant sa légèreté dans la gestion du dossier, dès lors que l'infraction est établie.

Aucune indemnité de procédure ne sera allouée au recourant qui agit en personne et n'expose pas avoir encouru de frais particuliers pour sa défense.

\* \* \* \* \*

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.